



INFORMATION ET INSCRIPTION: CONSTRUCTEUR DE PARCOURS D'ATTELAGE

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de constructeur de parcours.

Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

Profil d'officiel (base)

1. Licence imposée

Par principe, une licence est requise pour devenir fonctionnaire de sport.

Des demandes d'exception doivent être présentées à la formation des officiels FSSE par les sociétés membres concernées.

2. Restriction d'âge

2.1 Âge minimal pour l'admission

Un âge minimal de 25 ans est requis pour devenir fonctionnaire de sport.

2.2 Âge maximal pour la fin de l'activité

L'activité de fonctionnaire de sport prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

3. Examen

Aucun examen n'est demandé pour devenir candidat.

Un examen est obligatoire pour l'admission au degré de fonction définitif. De l'expérience pratique, la fréquentation des cours correspondants ainsi que la réussite d'un examen sont donc requis.

Le candidat doit effectuer l'examen pour l'accès au prochain degré de fonction, dans l'espace de 4 ans après le début de son activité en tant que candidat, sinon il sera automatiquement tracé de la liste des officiels.

4. Durée de formation

Dès le début de la pratique de l'activité jusqu'à l'admission au prochain degré de fonction, la formation doit durer 2 ans au maximum.

5. Pratique de l'activité de fonctionnaire de sport

La pratique de l'activité de fonctionnaire de sport se compose d'un nombre minimal d'engagements par an.

Un fonctionnaire de sport, qui n'a plus pratiqué d'activités durant 4 ans, est automatiquement tracé de la liste des officiels.

6. Validité et entrée en vigueur

Ces conditions ont été approuvées le 30 juin 2001 par la Conférence des Présidents et entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2001.

Profil du constructeur de parcours

Après la réussite de l'examen de constructeur de parcours, le constructeur de parcours d'attelage peut être engagé lors de tournois nationaux.

Formation continue

La visite des cours est obligatoire pour le constructeur de parcours.

En cas d'absence lors de deux cours consécutifs, le constructeur de parcours sera suspendu provisoirement, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus officier jusqu'à sa participation à un prochain cours.

Droit de recours

Selon la juridiction de la FSSE.

Déposition du formulaire d'inscription

Le formulaire doit être envoyé au Secrétariat de la FSSE.

Le directeur de la discipline attelage examine et accepte la demande. Le nom des constructeurs de parcours sera publié dans le bulletin et l'annuaire de la FSSE.

Actualiser par le 01 janvier 2019



Schweizerischer Verband für Pferdesport
 Fédération Suisse des Sports Equestres
 Federazione Svizzera Sport Equestri
 Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
 P.O. Box 726
 CH-3000 Bern 22
 Tel. +41 (0)31 335 43 43
 Fax +41 (0)31 335 43 58
 info@fnch.ch, www.fnch.ch

Nom: _____
 Rue: _____
 NPA/Lieu: _____
 Tél: _____
 Natel: _____
 E-Mail: _____
 Lieu: _____

Fédération Suisse
 des Sports Equestres
 Papiermühlestrasse 40 H
 Case postale 726
 3000 Berne 22

Date: _____

Inscription à l'examen: Constructeur de parcours d'attelage

Date de naissance: Licence: No:

J'ai fréquenté le cours d'initiation pour candidat constructeur de parcours:

Lieu: Date:

Durant la 1^{ère} année, engagement lors de tournois en tant qu'assistant (2 tournois min.)

Date	Lieu	Epreuve pour attelage à 4	Epreuve pour poneys	Epreuve complète

Durant la 2^{ème} année, engagement lors de tournois en tant qu'assistant (2 tournois min.)

Date	Lieu	Epreuve pour attelage à 4	Epreuve pour poneys	Epreuve complète

Fréquentation des cours durant ma formation

Date	Lieu	Cours

Je m'annonce à l'examen de constructeur de parcours d'attelage.

Signature du requérant :

Appartenance à une société:

Je suis membre de la société d'équitation ou d'attelage suivante :

Signature du Président :